

PHILIPPE CONTAMINE

L'ARMEMENT DES POPULATIONS URBAINES DANS LA FRANCE DE LA FIN DU MOYEN ÂGE: L'EXEMPLE DES HABITANTS DE TROYES (1474)

Jean Juvénal des Ursins, dans sa *Chronique de Charles VI*, raconte comment, en 1394, malgré les trêves conclues avec l'Angleterre et de peur que celle-ci ne les respectât pas, le gouvernement français ordonna à ses sujets de ne jouer „a quelque jeu que ce fust, sinon a l'arc ou a l'arbalestre”. Cette invitation, apparemment, ne fut que trop bien suivie: „En peu de temps les archers de France furent tellement duits a l'arc qu'ils surmontoient a bien tirer les Anglois, et se mettoient tous communement a l'exercice de l'arc et de l'arbaleste”. Le plein succès de la mesure royale ne laissa pas d'inquiéter: „Si ensemble se fussent mis, ils eussent esté plus puissans que les princes et nobles”. Aussi fut-il rapidement décidé que „seulement y eust certain nombre en une ville et pays d'archers et d'arbalestries”¹.

Une appréhension de caractère socio-politique analogue se manifeste chez Christine de Pizan lorsqu'elle écrit, quelques années plus tard, dans le *Livre de la paix (1412-1413)* qu'il „n'est plus grant folie a prince (...) qui veult obtenir sa seigneurie franchement et en paix que donner licence au menu commun de soy armer”. En effet, „se a porter armes s'accoustument, ne seront pas tenus de legier sans rebellion”. Et de conclure, selon son „avis” et „soubz correction, que mieulx seroit a un prince en ses guerres, s'il n'avoit assez nobles et gens d'armes en son pays pour y employer”, de recruter des „souldoiers estranges”, ainsi que cela se pratique en Italie et ailleurs².

Parmi les exemples que l'illustre femme de lettres pouvait avoir à l'esprit en formulant ce jugement, on doit relever d'abord et avant tout le soulèvement des Parisiens de 1382, qu'elle avait connu et vécu³. Non

seulement en effet, lors de la révolte dite des Maillets, les insurgés s'étaient emparés de plusieurs milliers de maillets de plomb fabriqués quelques années plus tôt, à l'initiative de Bertrand du Guesclin, connétable de France, dans la perspective d'une incursion anglaise, puis entreposés dans la Maison de la ville, mais encore toute une masse de Parisiens, livrés à eux mêmes, eurent à coeur de s'armer jusqu'aux dents durant les mois qui suivirent. Tout cet armement fut confisqué en janvier 1383, une fois Charles VI rentré victorieusement dans sa capitale: „Et fut crié a Paris de par le roy que toutes manieres de gens, habitans de la dite ville, apportassent leurs armeures et harnois, c'est assavoir ceulx de oultre Grant pont au Louvre et ceulx de la Cité et d'oultre Petit pont au Palais, excepté seulement leurs espees, sur paine d'estre tenuz et reputez pour traistres, et ainsi fut fait de la plus grant partie de tous les habitans de la dicte ville”⁴. „Il s'en trouva une si grande quantité”, ajoute une autre source, „qu'il y en avait, disait-on, assez pour armer huit cent mille hommes”⁵.

Et cependant, à examiner les choses dans leur ensemble, il apparaît que cette réaction de méfiance de la part des pouvoirs établis fut loin d'être générale dans la France de la fin du Moyen Âge. Il serait très faux d'imaginer que systématiquement les dominants, les gouvernants aient tenu à désarmer les populations sujettes, qu'elles vécussent en ville ou qu'elles résidassent dans le plat pays, et à réserver les équipements militaires aux seuls riches et aux seuls nobles. Laissons de côté en l'occurrence l'armement des populations rurales. Pour ce qui est des villes, des

¹Éd. D. Godefroy, Paris 1653, p. 104.

²Éd. C.C. Willard, La Haye 1958, p. 133.

³„Si que experience le nous a tesmoigné”, *ibid.* Née vers 1364, Christine de Pizan, au moment de la révolte des Maillets, avait 18 ans. C.C. Willard, *Christine de Pizan. Her life and works*. New York 1984, p. 37.

⁴Partie inédite des *Chroniques de Saint-Denis suivie d'un récit également inédit de la campagne de Flandres en 1382 et d'un poème sur les joutes de Saint-Inglebert (1390)*, éd. J. Pichon, Paris 1864, p. 27-28. La même source ajoute que les chaînes de la ville furent portées au château de Vincennes et les barrières des portes abattues et brûlées.

⁵*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, éd. L. Bellaguet, t. I, Paris 1839, p. 238-239.

„bonnes villes” du roi⁶, on les voit le plus souvent prendre avec rigueur et sagacité toutes les mesures indispensables à leur propre sécurité — construction et réfection des murailles, achat d’armes et d’artillerie, organisation du guet de jour et de nuit, mobile et immobile, recensement des vivres disponibles, répartition militaire des habitants, dans le cadre du quartier, de la paroisse ou du métier, recrutement d’un capitaine, voire d’une garnison de gens de guerre professionnels: or, l’ensemble de ces dispositions, le roi ou le prince les favorise, les cautionne, les confirme, quand il n’en prend pas lui-même l’initiative. Son intérêt est que les villes prennent en charge leur défense, dans toute la mesure du possible, sans compter que, pour compléter ses armées, il escompte d’elles des secours en hommes, en vivres, en munitions, en moyens de transport.

Ce fut avec le plein accord de Louis XI qu’au cours des dernières péripéties de la guerre du Bien public, alors qu’on en était aux négociations entre le roi et les princes, Henri de Livres, prévôt des marchands, assisté par les quatre échevins, le 30 octobre 1465, „feirent secrettement et diliganment habillier et armer les archiers, arbalestriers, canonniers, coulevrainniers, bourgeois, gens de mestiers et tous aultres qui acoustumé de eulz habillier et armer et suivre la guerre”. Ils se trouvèrent ainsi „environ XXII. mille hommes fors et bien en point, tous prests pour salir et combattre aux champs, ce mestier estoit, pour le roy”. Et de fait, douze mille d’entre eux, les mieux armés, les plus jeunes et les plus vaillants, firent escorte à Louis XI, alors que celui-ci se rendait au château de Vincennes pour y rencontrer ses adversaires. En mai 1467, il fut ordonné par le roi aux gens d’Église, du Parlement et de la Chambre des comptes, à tous ses officiers ainsi qu’aux prévôt des marchands, échevins, bourgeois, marchands et gens de métier, „manans et habitans et tenans feu et leu a Paris” que, dans les deux mois qui suivraient, tous et chacun d’eux „fussent bien et honnestement armez et habilliez de tout hernois de guerre pour faire service au roy et pour la garde de la ville de Paris⁷. À cette occasion, le système des quarteniers, cinquanteniers et dizeniers, apparu à l’époque d’Étienne Marcel et demeuré en vigueur depuis lors non sans interruption⁸ fut abandonné au profit d’une organisation reposant essentiel-

lement sur les métiers. Les différents métiers parisiens furent regroupés en soixanté-et-une bannières, chacune pourvue d’un principal et d’un sous-principal: „Et aussi fist et ordonna le roy (...) que toutes personnes estans et residens a Paris feroient des bannieres et que en chascune desdictes bannieres auroit des gouverneurs qui seroient nommez principaulx et soubz principaulx, qui auroient la conduite et gouvernement desdictes bannieres et que tous les subgetz estans soubz icelle seroient armez de jaques, de brigandines, sallades et harnoys blanc, voulges, haches et autres choses qui y appartinrent tant gens de mestier, officiers, nobles, marchans, gens d’église que autres”.

Et de fait, le lundi 14 septembre suivant, en présence du roi et de la reine, l’ensemble des bannières se déploya en ordre de bataille, à l’est de Paris, depuis la porte Saint-Antoine. Tout le monde avait été convoqué, depuis 16 jusqu’à 60 ans. Même ceux qui n’avaient pas de véritables armes devaient se présenter avec „en leurs mains ung baston defensable”, et ce „sur peine de la hart”. Selon la *Chronique scandaleuse*, les „estendars et guidons de la court de Parlement, de la Chambre, des comptes, du Tresor, des generaulx des Aides, des Monnoyes, du Chastellet et Hostel de la ville”, fournirent davantage de combattants que la totalite des soixante-et-une bannières. Selon la même source, l’ensemble de ces forces s’élevait à 60 000 ou 80 000 „testes armees”, dont 30 000 „tous habillez de harnois blans, jaques ou brigandines”⁹. Encore un nombre équivalent de Parisiens serait demeuré dans la ville. Il est vrai que le *Journal* de Jean Maupoint parle, lui, plus modestement, de 28 à 30 000 „testes armees”¹⁰. L’opération devait se renouveler le 20 avril 1474, avec cette fois, dit-on, „de IIIIxx a Cm hommes tout d’une livree de hoquetons rouges a belles croix blanches”: la croix droite blanche de France et les couleurs de Louis XI¹¹.

Entre les spectaculaires manifestaions de 1467 et de 1474, Louis de Laval, seigneur de Châtillon, „grant maistre enquesteur et general reformateur des euaes et forestz”, se rendit à Paris en 1469, sans doute à la fin d’octobre, „pour prendre, recevoir et veoir les monstres de bannieres des officiers, gens d’estat et populaire de la ville de Paris” une autre montre eut

⁶B. Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIVe au XVIe siècle*, Paris 1982. Cf. en particulier le chapitre 4, „La force politique. Le roi et les bonnes villes” et le chapitre 5, „L’autonomie militaire: son prix et ses limites”.

⁷*Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture, 1437–1469*, éd. G. Fagniez, Paris 1878, p. 88 et 103.

⁸Voir en particulier J. Guerout, *Fiscalité topographie et démographie à Paris au Moyen Âge*, „Bibliothèque de l’École des chartes”, 1972, 130, p. 419–430.

⁹*Journal de Jean de Roye connu sous le nom de Chronique scandaleuse 1460–1483*, éd. B. de Mandrot, Paris 1894, t. I, p. 180. Liste des „bannières organisées par l’ordonnance de juin 1467 dans J. Favier, *Paris au XVe siècle, 1380–1500*, Paris 1974, p. 433–434. Texte de l’ordonnance dans G. Fagniez, *Documents relatifs à l’histoire de l’industrie et du commerce en France*, Paris 1900, t. II *XVIe et XVe siècles*, p. 266–274, 148.

¹⁰*Journal parisien...*, p. 104.

¹¹*Chronique scandaleuse...*, t. I, p. 310.

lieu en 1470¹². Des registres qui en consignèrent par écrit le résultat, il ne subsiste que quelques fragments¹³, ce qu'on ne peut que regretter car, s'ils s'étaient conservés dans leur intégralité, on disposerait d'une source incomparable pour l'histoire sociale de Paris dans la seconde moitié du XVe siècle.

Par chance, quelques villes françaises conservent dans leurs archives, sensiblement pour la même époque, des documents de ce type. Tel est le cas de Lyon¹⁴, de Dijon¹⁵. Tel est aussi le cas de Troyes, que l'on se propose d'évoquer ici succinctement¹⁶.

Dans les années 70 du XVe siècle, la „ville et cité de Troyes, ville capitale du pays et comté de Champagne, appartenant nuement au roi”¹⁷, chef-lieu de bailliage, était d'abord une ville d'Église, dotée d'un nombreux clergé régulier et séculier. S'y activait aussi toute une population de gens de loi: licenciés en loi, notaires royaux, notaires et procureurs en cour d'Église, sergents royaux, etc. Un très grand nombre de métiers s'y trouvaient représentés, mais sans que domine une activité spécifique qui aurait entretenu ou ranimé le dynamisme économique de la ville. Tout juste peut-on relever l'importance numérique des vigneron, des tisserands de toile et aussi des tanneurs. Enfin Troyes comptait une élite bourgeoise de marchands drapiers, de merciers et d'épiciers. Bref une capitale régionale vivante et équilibrée, mais qui, quoi qu'elle en eût, se révéla incapable, en 1484, de renouer avec la grande tradition des foires de Champagne et de Brie et de recueillir l'héritage de celles de Lyon, momentanément abolies¹⁸. Selon un recensement de 1482, la ville aurait compté quelque 15 000 habitants — chiffre d'autant plus considérable qu'il

conviendrait d'y ajouter 3 000 mendiants¹⁹. Mais Troyes était aussi à l'époque une ville frontière, directement exposée aux ambitions de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. D'où le soin avec lequel elle entretenait son enceinte, abondamment garnie de tours et de portes fortifiées (cf. plan). Or même si une trêve d'un an avait été conclue, en juin 1474, entre le roi de France et le duc de Bourgogne, même si les forces de ce dernier se trouvaient entièrement absorbées par le siège de Neuss, commencé en juillet, d'une part les incursions bourguignonnes n'avaient pas entièrement cessé, aux dépens des alliés de la France²⁰, d'autre part on pouvait fort bien redouter une chute rapide de Neuss, suivie d'une rupture des trêves et d'une nouvelle invasion de la France par un duc de Bourgogne ayant de son côté le roi d'Angleterre Édouard IV et le duc de Bretagne François II. Il était dès lors indispensable à Louis XI de veiller avec énergie à la protection de ses frontières orientale²¹ et septentrionale²².

Ce fut le 8 septembre 1474 que le roi enjoignit aux autorités municipales de Troyes d'inventorier les „harnois blancs, brigandines, salades et autres armeures et habillemens de guerre” détenus par les habitants²³. À cette fin, il y eut une assemblée des officiers du roi, des représentants du clergé²⁴ et de l'ensemble de la population. Il fut décidé de mener sans tarder l'opération, dans le cadre traditionnel des quatre quartiers entre lesquels se divisait la ville de Troyes: celui de Beffroi, au sud-ouest, avec les églises Saint-Pantaléon et Saint-Nicolas, celui de Saint-Jacques, au nord-est, avec la cathédrale Saint-Pierre-et-Paul, le prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle, l'abbaye de Saint-Loup, et, entre les deux, au nord le quartier de Comporté, avec les églises Saint-Remi, Saint-Urbain et Saint-Etienne, et, au sud, le quartier de Croncels, où s'était installé le couvent des Jacobins (cf. plan).

La „serche” fut menée simultanément dans les quatre quartiers, en trois ou quatre jours, à partir du

¹² *Ibid.*, p. 232.

¹³ Conservés dans le ms. 1054 du fonds Moreau du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. M. Pierre Thibault, maître de conférences d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Paris X-Nanterre, se propose d'en faire une édition. Près de 800 individus y sont énumérés.

¹⁴ A. M. Lyon, EE 28 (1420) et EE 30/2 (1492).

¹⁵ A. M. Dijon, H 15 („serches” de 1422, 1470, 1471 et 1475).

¹⁶ A. M. Troyes AA 8. Le document est dûment signalé dans la monumentale *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, de Th. Boutiot, 4 vol., Paris, 1870–1875. Voir aussi Ph. Contamine. *Consommation et demande militaire en France et en Angleterre, XIII–XVe siècles*, dans „Domanda e consumi livelli e strutture (nei secoli XIII–XVIII), Atti della sesta settimana di studio (27 aprile – 3 maggio 1974), Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Prato”, Florence 1978, p. 414, et B. Chevalier, *op. cit.*, p. 121.

¹⁷ Mémoire adressé à Charles VIII en 1484 par les habitants de Troyes en vue d'obtenir le rétablissement dans leur ville des foires supprimées à Lyon (*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890, p. 385).

¹⁸ R. Gascon, *Nationalisme économique et géographie des foires. La querelle des foires de Lyon (1484–1494)*, „Cahiers d'histoire”, 1956, p. 253–287.

¹⁹ Th. Boutiot, *Recherches sur les anciennes pestes de Troyes*, Troyes et Paris, 1857, p. 14, cité par J.-N. Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, t. II, *Les hommes face à la peste* Paris et la Haye 1976, p. 108.

²⁰ Prise de Verdun et de Moulins-Engilbert (*Chronique scandaleuse...*, t. I, p. 319).

²¹ Lettre de Louis XI aux habitants de Beauvais les priant de pourvoir à l'entretien des fortifications de leur ville (*Lettres de Louis XI*, éd. J. Vaesen et É. Charavay, Paris 1895, n° 810, t. V, p. 278).

²² Lettre du même aux Rémois, exprimant sa satisfaction pour l'empressement avec lequel ils poussent les travaux de fortification de leur ville (29 juin 1474) (*Ibid.*, n° 808, t. V, p. 275–276).

²³ A. M. Troyes, AA 8.

²⁴ Sans doute réticents, en vertu de leur état.

lundi 10 octobre. Pour chaque quartier, avait été désigné un responsable, assisté d'un notaire et d'un sergent royal. Chacune des quatre équipes dut parcourir son quartier, rue après rue, maison après maison, en notant les noms et surnoms des détenteurs d'armes, leur état et leur profession, les armes et les armures qui leur étaient présentées, y compris celles qui étaient à vendre. Exceptionnellement ils mentionnaient telle pièce d'armement qu'ils n'avaient pas vue mais dont on leur assurait qu'elle existait bel et bien²⁵ ou qu'elle se trouvait dans un lieu voisin²⁶. Dans un nombre non négligeable de cas, des noms sont suivis d'un blanc ou de la mention „neant”. L'une des questions essentielles est évidemment de savoir si le roi et/ou la ville faisaient obligation à chacun d'abord de posséder un armement et ensuite de faire en sorte que cet armement soit en relation avec sa richesse, son „estat”. Il semble qu'en l'occurrence aucune norme n'ait été imposée: nulle

comme s'il s'agissait du simple enregistrement, certes consciencieux, des armes disponibles sans souci immédiat d'en augmenter le nombre ou la qualité.

L'enquête aboutit à la rédaction de quatre cahiers de papier — un par quartier — correspondant à un total de cent feuillets, l'ensemble du dossier ayant été conservé dans les archives de la ville. À la fin de l'inventaire de chaque quartier, figure un bilan récapitulatif, de façon en gros exacte, les armes et armures recensées, à l'exception des épées, des „gorgeris”, des dagues, des gardes, des gantelets et des „menus habillemens”. Les armures de corps ont été réparties en six types: harnois complets (ce qui correspond à ce qu'on appelle aussi les harnois blancs), brigandines, cuirasses et corsets, haubergeons et jaserans de maille, jaques, enfin écrevisses et tonnelets. Les armures de tête ressortissent à deux types: les salades et les biocoquets d'une part, les heaumes et les bassinets de l'autre. Il est fait ensuite

Tableau 1

L'armement des habitants de Troyes en 1474

	Beffroi		Croncels		Comporté		S. Jacques		Total		Total general
	M	M	M	M	M	M	M	M	M		
harnois complets	12	3	23	3	9		5		49	6	55
brigandines	62	19	43	32	56	18	47		208		277
cuirasses et corsets	21	6	32		34	1	22		109	7	116
écrevisses et tonnelets	14	14	25		5		5		49	14	63
haubergeons et jaserans de maille	62	5	45		42		50		199	5	204
jaques	26		23		78		6		133		133
salades et bicoquets	210	98	201	12	242		132		785	110	895
heaumes et bassinets	25		33		31		62		151		151
couleuvrines	124		151		154		118		547		547
canons	3		2								5
arbalètes et cranequins	80	16	69		69		53		271	16	287
arcs			12		15		10		37		37
vouges	117	77	80	2	119		73		389	79	468
haches et becs de faucon	213	8	232		242		168		855	8	863
épieux	234		260		302		251		1047		1047
maillets de fer, de cuivre et de plomb	137		114		334		172		757		757
javelines, guisarmes, pertuisanes et piques	86		53		53		9		201		201

M = armement en vente chez les marchands et les fabricants

part on ne relève un quelconque habitant obligé par exemple sous peine d'amende d'avoir des armes ou d'améliorer celles qu'il présente. Tout se passe

²⁵Tel tanneur est censé posséder une salade, un avant-bras, un gantelet, une hache, „lesquels il dit estre en l'hostel de Jehan Huyet, fourbisseur”, et depuis il a „exhibé” un voge, un haubergeon, une couleuvrine de cuivre, un heaume, une épée et un épieu.

²⁶Un autre tanneur présente plusieurs armes puis déclare qu'il a encore trois quarts de cuirasse dans l'hôtel d'un de ses voisins.

mention des armes à feu (couleuvrines et canons), des armes de trait (arbalètes et cranequins, regroupés en une seule catégorie, puis arcs), enfin des armes blanches ou d'hast: vouges; haches d'armes et becs de faucons; épieux; maillets de fer, de cuivre et de plomb; enfin, regroupées, javelines, guisarmes, pertuisanes et piques²⁷ (cf. tableau 1).

²⁷Quelques erreurs d'addition semblent s'être glissées ici et là.

Seul sans doute ce récapitulatif fut communiqué à Louis XI, en octobre 1474, par l'un des notaires qui avaient participé à l'inventaire²⁸.

Au total, quelque 2400 individus furent recensés, y compris des veuves, y compris aussi des habitants qui ne détenaient aucun armement. Par rapport aux quelque 15000 habitants stables que la ville de Troyes aurait alors comptés, la proportion n'est pas des plus élevées. Certes, le recensement a dû se faire par chef de famille, par chef d'hôtel, par feu, mais même en accordant à chaque feu le coefficient 5, on n'atteint pas 10000 habitants. On est dès lors amené à supposer que toute une masse d'habitants dépourvus d'armes ont échappé au recensement, en tout cas sous sa forme écrite²⁹.

Les armes à vendre le sont essentiellement dans les quartiers commerçants du Beffroi et de Croncles. Aucune ne l'est dans le clérical quartier Saint-Jacques. Pour celui de Comporté, il s'agit d'un armurier qui, en sus de son équipement personnel, propose 18 brigandines et une cuirasse de sa fabrication. De la même façon, tel brigandinier du quartier du Beffroi a dans son atelier un stock de 4 brigandines, 3 salades, 4 paires de gantelets, 30 épées d'archer ou de coutillier, trois paires de gardes pour archer et un harnois de jambes. Production typique d'un artisanat de médiocre ou moyenne importance. Nous sommes loin des quantités offertes par les fabricants de Milan ou de Brescia, de Nuremberg ou d'Augsbourg.

Ne sont proposés à la vente ni les armes trop rustiques (les jaques, les épieux, voire les maillets) ni naturellement les modèles démodés (les heaumes, les bassinets). De même on relève l'absence d'arcs, sans doute parce que Troyes fait partie de la vaste zone où l'arme de trait normale est l'arbalète. En revanche, on peut s'étonner de l'absence de toute couleuvrine: où les habitants de Troyes se procuraient-ils ces armes à feu, pourtant si largement répandues en leur sein? Faut-il imaginer des commandes municipales, ensuite redistribuées?

À côté des harnois complets, d'autant plus rares, en fin de compte, que certains d'entre eux sont signalés comme étant „à l'ancienne mode”, les

²⁸ Les gens élus au gouvernement des affaires communes de la ville de Troyes mandent à Guillaume le Pèletier, commis au paiement de la marchandise du xsel de la dite ville que, des deniers venant de certain impôt levé sur les habitants de la dite ville pour le fait des francs-archers, genétaires et autres affaires communes de cette ville de payer à Jean Coiffart, notaire royal en la prévôté de Troyes, 4 l.t., en plus de 5 l.t. qu'il a déjà reçues pour certain voyage fait en octobre 1474 par le devers le roi à Chartres pour porter à celui-ci „le nombre de l'artillerie de la dite ville ainsi que mandé estoit ausdits habitans” (mandement du 8 novembre 1474: A. M. Troyes, AA 8).

²⁹ Aucun nom suivi du mot „neant” dans le quartier Saint-Jacques.

brigandines, les écrevisses, les cuirasses, les haubergeons sont assez fréquents. Au total, théoriquement, à condition que fût distribué tout le matériel proposé à la vente et que fussent intégralement utilisés les stocks d'armes détenus par chacun, la ville de Troyes pouvait disposer de:

- plus de 800 hommes protégés par un casque et une armure couvrant au moins le buste et les bras;
- plus de 800 hommes munis d'armes de trait ou d'armes à feu;
- plus de 3300 hommes pourvus d'une arme d'hast (du vouge à l'épieu, en passant par la hache d'armes et la guisarme).

À ces combattants potentiels devaient l'ajouter les quelque 70 francsarchers qui recevaient leur équipement militaire de la ville et à ses frais, au nom du roi³⁰.

Le plus souvent, le rapport entre la condition socio-professionnelle, d'une part, la nature et la qualité de l'armement, de l'autre, n'a rien d'inattendu: couturier muni d'un vieil épieu, cordonnier riche seulement d'un vouge et d'un maillet de plomb, tisserand de toile pourvu d'une épée et d'un maillet de fer... Parmi les recensés ne disposant d'aucun armement, figurent beaucoup de veuves, des prêtres — en raison à la fois de leurs piètres ressources et de leur état-, des francs-archers, équipés par la ville, mais aussi une majorité de gens de métier: charretiers et charrons, vigneron, couvreurs, ouvriers de bras, couturiers, cordonniers et savetiers, cardeurs, tonneliers, etc. Pratiquement aucun notable ne figure dans cette catégorie. À l'inverse, les détenteurs de harnois blancs sont de riches veuves de marchands, des marchands drapiers, épiciers et merciers, quelques nobles — chevaliers et écuyers — résidant à Troyes de façon permanente ou temporaire-, des membres du haut clergé, un humme d'armes de l'ordonnance servant dans la compagnie du connétable Saint-Pol, et, de façon plus remarquable, un boucher, un papetier, un potier d'étain, enfin plusieurs tanneurs. On peut d'ailleurs se demander si ces combattants aussi coûteusement équipés avaient tous les chevaux correspondant à leur armement; rien n'est dit quant aux montures, la question ne concernant pas seulement les possesseurs de harnois complets mais aussi les porteurs de brigandines, de cuirasses ou d'écrevisse: gens de pied au gens de cheval?

Des armures rouillées, des casques d'ancienne

³⁰ Ph. Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France (1337–1494)*, Paris et La Haye 1972, p. 306. On comparera ce chiffre de 800 „têtes armées” à celui des 1039 hommes de fer (par opposition à 2532 hommes de pourpoint) signalés dans un recensement de 1500 selon lequel la ville de Troyes comptait alors 23669 habitants: même référence que supra, n. 19.

façon sont signalés, mais en petit nombre: à l'évidence, beaucoup de Troyens s'efforçaient de disposer d'un armement opérationnel, au goût du jour. La possession d'un équipement militaire n'avait pas une valeur seulement symbolique: il correspondait, dans une large mesure, à une nécessité vitale. Peut-être l'émulation jouait-elle un certain rôle.

Même si, d'une manière générale, une relation devait exister entre la valeur de l'armement et la fortune des différents métiers — à métier pauvre petit armement, à métier aisé équipement plus coûteux et plus complet— des cas aberrants se manifestent, pour des raisons qui nous échappent (goût de la guerre et des belles armes, fortune personnelle, etc.). Ainsi ce cordonnier qui dispose d'un haubergeon de maille, d'une salade, d'une arbalète d'acier de huit carreaux, d'une arbalète de bois, d'un bec de faucon et d'un petit épieu; ce vigneron qui présente aux recenseurs une salade, un bec de faucon et une couleuvrine d'un poids de dix livres; ce barbier fier de produire une écrevisse, une salade, une paire de gantelets, un „gorgery”, une arbalète d'acier d'environ sept carreaux garnie de bandage et de trait, une couleuvrine de 6 livres, un vouge, une hache d'armes, une pertuisane et une épée.

Si l'on examine les quelque dizaines de membres du clergé recensés, l'on s'aperçoit que — pauvreté ou attitude de principe— une douzaine de prêtres déclarent ne posséder aucune arme. Encore, tout porte-t-il à croire que le relevé des difaillants est loin d'être complet: ainsi, les couvents de Mendiants ne sont pas mentionnés. Malgré tout, la grande majorité des clercs détient un équipement. Et même, pour les plus notables d'entre eux, cet équipement se situe au niveau supérieur:

— le curé de Sain-Remi de Troyes: une salade, une arbalète, une couleuvrine, une „main de mecte”;

— le doyen de Saint-Etienne de Troyes: un jaseran, une salade, une hache;

— tel chanoine de la cathédrale: une salade, une brigandine, un vouge, un maillet de plomb, une couleuvrine à main;

— l'archidiacre de Brienne: une brigandine, deux salades, un bassinet à camail, une écrevisse, des gantelets, des avant-bras, une arbalète d'acier, une hache, un épieu, une guisarme, un maillet de plomb, une grosse couleuvrine fournie et une demi-lance;

— l'abbé de Saint-Martin de Troyes: une salade, une écrevisse, un haubergeon, une arbalète d'acier, un bec de faucon, une guisarme, une grosse couleuvrine d'un poids de 30 livres et trois autres couleuvrines à main de 7 à 8 livres;

— le mieux pourvu étant l'évêque de Troyes, Louis Raguier, un fils d'Antoine Raguier, trésorier des guerres de Charles VII et de Louis XI: une brigandine

couverte de velours noir pour sa personne, un harnois blanc complet, deux autres brigandines, deux salades, une lance, une demi-lance, cinq grosses couleuvrines de cuivre, deux autres de fer, trois arbalètes d'acier, six vieux bassinets à bavière, un bec de faucon, un vouge et un jaseran.

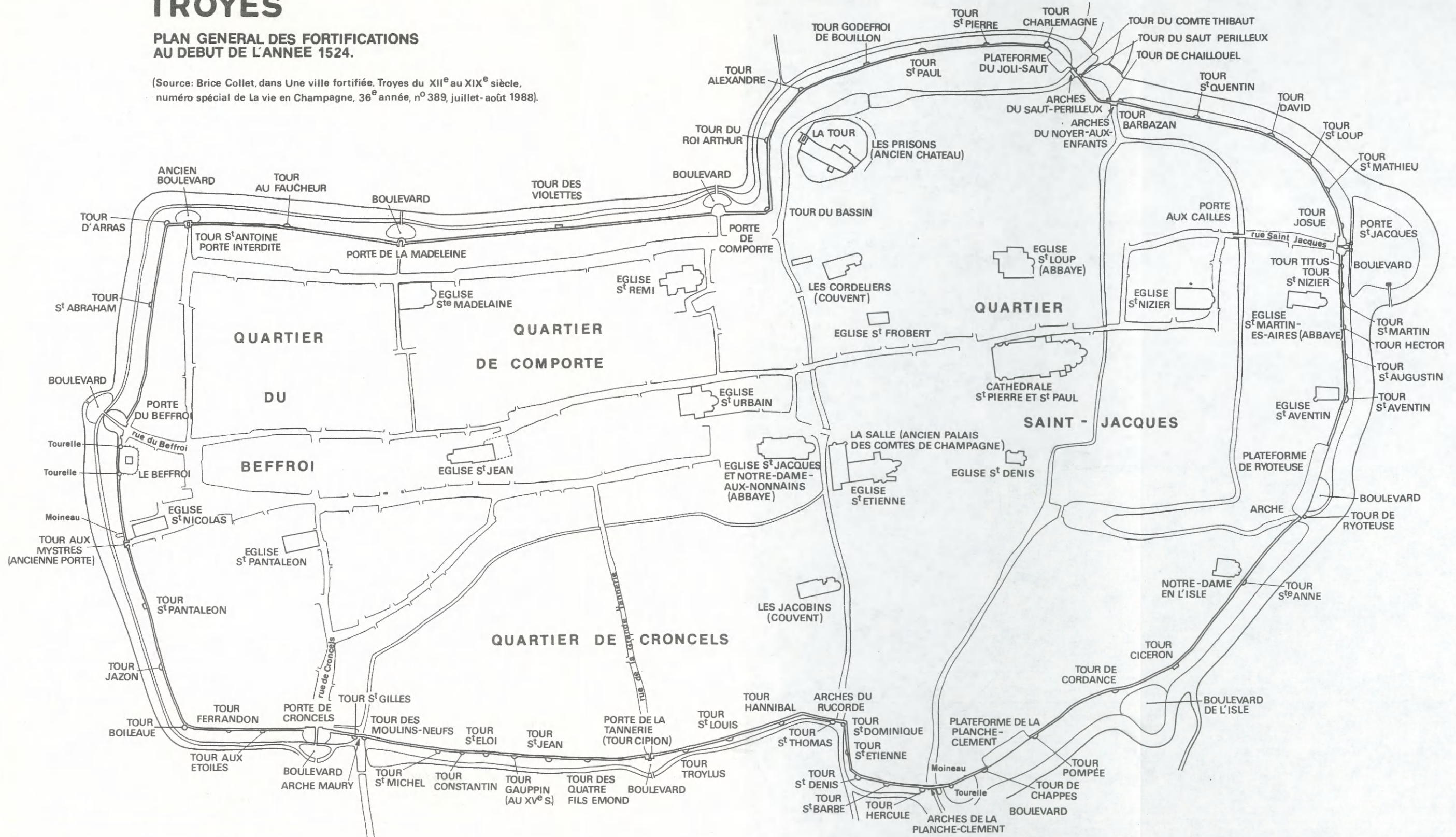
A côté de la haute Église, deux autres groupes, d'inégale dimension, détiennent les équipements militaires les mieux fournis. Ce sont d'abord les quelques nobles présents à Troyes. Ainsi Jacques Philippe, seigneur de Saint-Mesmin (un harnois complet, deux habillements de tête, deux brigandines, un vouge, une hache, un bec de faucon, sept couleuvrines dont une à crochet et deux épées), et Jean de Mesgrigny, dont le qualificatif d'écuyer cache à peine son véritable état de receveur des aides à Troyes (deux harnois blancs complets, six cuirasses de vieille façon, quatre brigandines, un arc avec sa trousse, neuf salades, quatre arbalètes, un cranequin de nerf, deux vouges, un bec de faucon, une hache, deux épées, un jaque, un heaume, un harnois de jambes, deux couleuvrines à crochet et trois autres petites couleuvrines garnies). Ce sont ensuite les marchands et riches bourgeois de la ville, la palme revenant sans doute à la veuve de Guillaume Mosley et ses trois fils: non seulement ils proposaient à la vente 4 brigandines, 38 salades, un harnois blanc, un corest, douze vouges, quatre becs de faucon, six épées à deux mains, quatre haubergeons de maille et deux arbalètes de passe, mais ils disposaient, pour eux-mêmes et leurs serviteurs, de six brigandines, un harnois complet, six salades, six vouges, six paires de gantelets, deux haubergeons de maille, quatre arbalètes d'acier de passe garnies de tourets et de trait, une serpentine de „mette” de 60 livres et trois couleuvrine de même substance mais pesant seulement 25 livres chacune. Le groupe des gens de justice, en revanche, bien que mieux équipé que la moyenne des gens de métier, apparaît par comparaison sensiblement en retrait.

Tel que le révèle l'inventaire de 1474, l'armement des habitants de Troyes représentait un „investissement” d'autant plus considérable que tout se passe comme s'il était le résultat d'un effort assez soutenu d'adaptation aux „progrès” de l'art et des techniques militaires. Les équipements démodés paraissent minoritaires, les armes en mauvais état assez rares, et, de toute façon, il s'agit de véritables armes et non d'outils „civils” détournés de leur usage normal. La milice urbaine de Troyes n'avait pas à se battre avec des fourches, des faux ou des marteaux. Cette impression de relative „professionalisation” se trouve confirmée par l'examen d'un inventaire des „bâtons” détenus par les habitants du quartier de Croncels de 1523: à cinquante ans de distance, nous sommes

TROYES

PLAN GENERAL DES FORTIFICATIONS AU DEBUT DE L'ANNEE 1524.

(Source: Brice Collet, dans Une ville fortifiée. Troyes du XII^e au XIX^e siècle,
numéro spécial de La vie en Champagne, 36^e année, n^o 389, juillet-août 1988).



en présence d'un armement tout à fait différent⁴¹.

Ce qui amène à penser que l'équipement militaire des Troyens représentait un appoint non négligeable, à condition naturellement d'être utilisé avec cœur et compétence. Autrement dit, Troyes assiégée aurait pu offrir la même résistance que Beauvais deux ans plus tôt. En contrepartie, il y avait là un certain danger pour l'ordre intérieur. Une révolte contre l'autorité royale était techniquement possible, comme cela se produisit ailleurs plusieurs fois sous le règne même de Louis XI³². Et l'interdiction du port d'armes, qui se répand dans les villes au XVe siècle, ne vise pas à désarmer les citadins mais seulement à limiter la violence quotidienne³³. Certes, l'exemple de Troyes suggère qu'au sein d'une ville les mieux armés ressortissent régulièrement à l'élite, au monde des notables, des „gros”, mais il est remarquable que même des „menus” sont loin d'être démunis, comme le montre le nombre assez élevé de cordonniers, de

boulangers, de maçons, de vigneron, de tisserands de toile, de pâtisseries, de tondeurs de drap, etc., détenteurs d'une couleuvrine, y compris, soyons-en assurés, les „plommées”, la poudre et le savoir-faire indispensables à son fonctionnement. „Le peuple de ce royaume sont simples gens et ne sont point gens de guerre comme aultres gens, car leurs seigneurs ne les mettent point a la guerre qu'ilz pussent”. Ce jugement du Héraut Berry, dans *Le livre de la description des pays* s'applique peut-être aux populations rurales du royaume de France (encore que les francs-archers, levés aussi dans le plat pays, soient tout bonnement un avatar des antiques communes): en tout cas, il est difficile d'admettre cette appréciation pour les populations des „bonnes villes”.

Octobre 1988

ANNEXE

Nomenclature des armures et dans l'inventaire de 1474

Arbalète (a. d'acier, a. de bois, a. d'acier garnie de tourets³⁴, a. d'acier garnie de bandage, a. d'acier garnie de tourets à la bander, a. d'acier garnie de tourets et de polions³⁵, a. d'acier de passe³⁶, a. d'acier garnie de patte³⁷ à la bander, a d'if).

Arc d'if.

Armet³⁸.

Avant-bras.

Barbute³⁹.

Bassinot (b. d'acier, b. à bavière⁴⁰).

Bâton à main.

Bavière (b. de maille).

Bec de faucon⁴¹ (b. de f. à façon de maillet).
Bicoquet⁴².

Bonnet d'acier (b. d'. verni).

Brasselet.

Brigandine (b. dont le devant est à façon d'écriveuse, b. d'acier).

Canon (c. de mette⁴³, c. de fer⁴⁴).

Carreaux d'arbalète.

Chapeau de Montauban (ch. d'acier de M.).

Corset.

Couleuvrine (c. de mette à chambre, c. de cuivre, c. de mette, c. de mette à crochet, c. de matière, c. de fer, c. de fer à main, c. de mette à main, c. de fer à trois feux).

Cranequin (c. d'acier, c. de nerf, c. d'acier garni de patte à la bander).

Cuirasse (crops de c., haut de c., haut du devant d'une c., bas de c., devant de la haute pièce d'une c.).

Cuissots.

³¹ A. M. Troyes, AA 8.

³² À Angers, à Reims, à Bourges...

³³ Pour Paris, voir par exemple *L'inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris* par A. Tuete y, 2e fasc. *Bannières*, Paris 1907 à l'index, s. v. port des armes, p. 265.

³⁴ Toret: „pièce de fer, de cuivre, etc., dont l'effet est de tendre et détendre une corde” (Godefroy).

³⁵ Poulie.

³⁶ Arbalète de grande dimension. „Bandoit es reins les fortes arbalètes de passe” dit par exemple Rabelais (Godefroy).

³⁷ Patte: „appendice d'un objet servant à saisir, à accrocher” (Godefroy).

³⁸ Sorte de casque.

³⁹ Sorte de casque. Le mot apparaît en français dès le milieu du XIVe siècle.

⁴⁰ Pièce de métal destinée à protéger le cou et le bas du visage.

⁴¹ Pique à fer crochu. On parle aussi de bec de corbin. Le mot est employé dès la fin du XIVe siècle.

⁴² Casque. Le mot apparaît avant le milieu du XVe siècle.

⁴³ Métal, alliage d'étain et de cuivre (désigne les canons fondus et non forgés).

⁴⁴ I.e. de fer forgé.

Écrevisse⁴⁵ (é. garnie de brigandine par derrière).
 Épée (é. d'archer, é. de coutillier, é. à deux mains,
 grande é. à deux mains, é. sans croisée).
 Épieu (é. sans manche).

Gantelets.

Garde.

Garde-bras (g.-b. d'archer).

Gorgery (g. de maille clouée).

Grèves.

Hache (h. d'arme).

Harnois h. blanc, h. complet, h. de jambes).

Haubergeon (h. de maille, h. de maille clouée).

Heaume (h. à camail, h. à visière).

Jaque.

Jaseran (j. d'acier à plate maille clouée).

Javeline.

Lance (demi-l.).

Langue de boeuf.

Maillet ou, plus rarement, maillot (m. de plomb,
 m. de fer, m. d'étain, m. de cuivre, m. d'acier à façon
 de hache, m. de fer à façon de bec de faucon).

⁴⁵Cuirasse formée de lames horizontales. Le mot apparaît vers le milieu du XVe siècle.

Main (m. faisant maillet de plomb, m. de plomb
 garnie de deux broches de fer, m. de cuivre garnie
 d'une dague d'acier, m. de mette en façon de maillet,
 m. de plomb à façon de maillet, m. d'acier en façon de
 hache, m. ou poing de cuivre garnie d'un pic).

Manche de maille.

Pertuisane.

Pièce (haut de p.).

Pique (p. d'ancienne manière. longue p. à la façon
 de celle des francsarchers).

Poing (p. de cuivre garni d'une broche de fer, p.
 d'étain, p. d'étain faisant maillet).

Salade⁴⁶.

Saqueboute⁴⁷.

Serpentine (s. de mette, s. de fer garnie de sa
 chambre).

Tonnelet⁴⁸ (t. d'une cuirasse, demi-t.).

Voûge.

⁴⁶Casque. Le mot apparaît au début du XVe siècle.

⁴⁷Lance à bout crochu, pour désarçonner les cavaliers. Terme mentionné dès le début du XIVe siècle.

⁴⁸Partie d'armure. Le mot est mentionné dès avant le début du XVe siècle.